

Décision de justice sur les assistants d'eurodéputés FN : Marine Le Pen dénonce une «peine de mort»



Article rédigé par *RT France*, le 09 juillet 2018

Source [RT France] Les juges français ont retenu, dans le cadre de l'affaire des assistants présumés fictifs d'eurodéputés FN, deux millions d'euros d'aides publiques que devait toucher le Rassemblement national. Marine Le Pen déplore un assassinat politique.

Les juges financiers parisiens, qui enquêtent sur [l'affaire des assistants présumés fictifs de députés européens Front national](#) (FN désormais Rassemblement national, RN), ont demandé, dans une ordonnance datée du 28 juin, «la saisie pénale d'une somme destinée au Front national au titre de l'aide publique apportée aux partis pour un montant de deux millions d'euros», a confié à l'AFP une source proche du dossier, confirmant une information de RMC. Le Parlement européen estime son préjudice dans cette affaire à 7 millions d'euros, sur la période 2009-2017.

«En confisquant notre dotation publique sans jugement sur cette pseudo affaire des assistants, les juges d'instruction nous appliquent la peine de mort "à titre conservatoire"», a estimé sur Twitter la présidente du RN, Marine Le Pen, qui va faire appel de cette décision.

Mais comme l'appel n'est pas suspensif, «dès lundi [9 juillet], le RN ne pourra plus mettre en œuvre aucune activité politique [et il sera] mort à la fin du mois d'août», selon Marine Le Pen, qui donnera une conférence de presse à ce sujet le 9 juillet.

La présidente du parti a également écrit une lettre ouverte à ses adhérents, les appelant à se «lever [contre] une dictature qui veut tuer le premier parti d'opposition.»

Retrouvez l'intégralité de l'article sur :

<https://francais.rt.com/france/52234-decision-justice-sur-assistants-eurodeputes-fn-marine-le-pen-peine-de-mc>

10/07/2018 06:00